



Lycées et LP Tou-te-s en grève le 17 novembre Pour gagner un statut d'éducation prioritaire !

Mardi 11 octobre, une nouvelle fois, de nombreux lycées de la Région Parisienne se sont mobilisés sur la question de l'éducation prioritaire. 600 personnels en grève (le double du rassemblement du 29 septembre) ont manifesté en direction du ministère.



En effet, les lycées sont restés à l'écart de la « grande réforme de l'Éducation prioritaire » de novembre 2014. Malgré de nombreuses demandes d'éclaircissement, le ministère avait toujours entretenu le flou sur leur situation. Un courrier de la Ministre, daté du 27 avril 2016, semblait apporter une clarification : « la refonte de l'éducation prioritaire est axée sur la scolarité obligatoire, c'est à dire l'école et le collège. » Cela confirmait la sortie des lycées de l'éducation prioritaire.

Ce n'est pas acceptable, les difficultés ne s'arrêtent pas à la sortie du collège ! Bien au contraire, les lycées professionnels concentrent souvent la difficulté sociale et scolaire.

Il faut la création d'un statut clair de lycée en éducation prioritaire, seule garantie sur le long terme !

Il est donc urgent que des discussions sur la construction d'une nouvelle carte commencent, sur la base d'un périmètre élargi, en partant des besoins du terrain. Nous demandons que ces lycées bénéficient d'une dotation supplémentaire pour réduire les effectifs par classe et mettre en place des projets éducatifs, d'un renforcement des équipes de vie scolaire, de santé et de service social.

Nous exigeons pour tous les personnels une valorisation de leur investissement dans ces établissements difficiles à travers le maintien de la prime et une bonification pour les mutations, afin de stabiliser les personnels.

Les lycées ont toute leur place dans l'Éducation Prioritaire !

17 novembre

Manifestation région parisienne

à 14h en direction de l'Assemblée Nationale

La CGT Educ'action dépose un préavis national et appelle les personnels à la grève.

Comité Technique Ministériel du 5 octobre

Le Ministère a présenté au CTM un projet de décret qui prolonge d'une année (2018/2019) les indemnités liées à l'éducation prioritaire. Avec la nouvelle disposition introduite par le projet de décret, les collègues des lycées anciennement classés en éducation prioritaire, pourront théoriquement bénéficier du maintien de l'intégralité de leur indemnité pour les années scolaires 2017/2018 et 2018/2019 et de la perception d'un tiers de celle-ci pendant l'année scolaire 2019/2020. Les collègues affectés depuis 2015 sont écartés de cette prolongation par clause de sauvegarde.

C'est un premier recul du ministère face à la mobilisation, mais cela n'infirme pas la volonté de faire sortir les lycées de l'éducation prioritaire.